



## **AVIS PUBLIC**

### **ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 décembre 2016 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2716-064 visant à instaurer des arrêts obligatoires aux approches sud et ouest de l'intersection des rues De Contrecœur et Anne-Courtemanche et retirer les arrêts obligatoires aux approches est et ouest de la rue Anne-Courtemanche à l'intersection de la rue Claude-Masson. (Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 (3)).

L'ordonnance ci-dessus mentionnée peut être consultée à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 13<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2016.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Monsieur Magella Rioux**